

Pour être complet, mon dossier devra comporter
(merci de cocher les cases) :

- ☐ Le dossier d'inscription 2025/2026 complet et signé (pages 1, 2 et 3).
- ☐ La fiche sanitaire de liaison correctement remplie (page 4).
- ☐ Le règlement intérieur signé.
- ☐ La feuille de prélèvement bancaire.
- ☐ La feuille d'inscription aux structures du S.E.J. (voir au dos de cette feuille).
- ☐ Je donne mon avis d'impôts 2024 (sur les revenus 2023)

ou

- ☐ Je ne souhaite pas donner mon avis d'impôts

Merci de retourner cette feuille avec le dossier d'inscription.

Date et signature :

A retourner au Service Enfance Jeunesse au 20 rue principale
Ou dans la boîte aux lettres à l'entrée de l'Ecole Maurice GENEVOIX

Une fois le dossier enregistré toute modification devra être réalisée via le Portail Famille

Mon enfant : _____

Classe de : _____

- Sera présent au RESTAURANT SCOLAIRE tous les : (faire une croix dans les cases de votre choix) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Occasionnellement : ☐

- Sera présent à L'ACCUEIL PERISCOLAIRE tous les : (pour les enfants de l'école publique)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin (de 7h30 à 8h20)				
Soir (de 16h30 à 18h30)				

Occasionnellement : ☐

- Sera présent aux ETUDES SURVEILLEES les : (pour les enfants de l'école élémentaire publique)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Rappel des horaires : de 16h30 à 17h30

- Sera présent aux MERCREDIS LOISIRS :

TOUS LES MERCREDIS	1 Mercredi sur 2 (Préciser semaine paire ou impaire)	OCCASIONNELLEMENT

NB :

- Pour les Mercredis les inscriptions sont à faire une semaine à l'avance et les annulations 48h à l'avance (sauf certificat médical) via le portail Famille.
- Toute modification d'inscription doit être signalée 24h à l'avance.
- Toute absence de votre enfant (non signalée 24h à l'avance) vous sera facturée sauf dans les cas suivants : maladie (fournir certificat médical) et situation familiale exceptionnelle laissée à l'appréciation du Bureau Municipal.
- Pour tout repas pris, sans réservation au préalable, le tarif « Repas Exceptionnel » sera appliqué.

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie que la demande d'inscription scolaire est effectuée conjointement et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Les informations recueillies par ce formulaire sont enregistrées et traitées par le service Enfance de la ville de Sargé-lès-le Mans, qui en est l'unique destinataire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la page <https://mairie-sarge.alwaysdata.net/mentions-legales>

Date et signature des parents